

FCP CEA MAXULA

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 20 Mai 2015 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA » pour l'exercice clos le 31 Décembre 2015, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 519.961, un actif net de D : 517.050 et un déficit de D : 5.720 ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA » comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2015, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que notre audit constitue une base pour formuler la constatation relevée et développée dans le paragraphe 3 qui suit, et que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Le système d'information et les procédures mises en place ne permettent pas de vérifier le respect de façon permanente, des conditions d'affectation prévues par l'article 2 du décret n°99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des « Comptes Epargne en actions », des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés, tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005.

Opinion

4. A notre avis, et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, les états financiers du fonds commun de placement «FCP CEA MAXULA », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 Décembre 2015, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe d'observation

5. Contrairement aux dispositions de l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, le fonds a acquis en 2015 des actions « Assurances AMI », titres non admis à la cote de la bourse des valeurs mobilières de Tunis, et ce, pour un montant de D : 32.775 qu'il a cédé au cours de la même année.

Cette opération a généré une plus-value de D : 14.975.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant cette question.

Vérifications et informations spécifiques

6. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances, autres que celle qui a été développée dans le paragraphe 3 ci-avant, susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
7. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 28 mars 2016

Le Commissaire Aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2015	31/12/2014
Portefeuille-titres	4	499 228	550 659
Actions et droits rattachés		499 228	550 659
Placements monétaires et disponibilités		20 733	42 758
Placements monétaires	5	20 733	42 758
Créances d'exploitation		-	26
TOTAL ACTIF		519 961	593 443
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	6	2 395	2 861
Autres créditeurs divers	7	516	46
TOTAL PASSIF		2 911	2 907
ACTIF NET			
Capital	8	512 965	585 751
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice		4 085	4 785
ACTIF NET		517 050	590 536
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		519 961	593 443

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2015</i>	<i>Année 2014</i>
Revenus du portefeuille-titres	9	14 185	12 709
Dividendes		14 185	12 709
Revenus des placements monétaires	10	469	339
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		14 654	13 048
Charges de gestion des placements	11	(9 946)	(8 791)
REVENU NET DES PLACEMENTS		4 708	4 257
Autres charges	12	(538)	(454)
RESULTAT D'EXPLOITATION		4 170	3 803
Régularisation du résultat d'exploitation		(85)	983
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		4 085	4 785
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		85	(983)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(28 940)	60 040
Plus ou moins values réalisées sur cessions de titres		25 374	(19 630)
Frais de négociation de titres		(6 324)	(4 776)
RESULTAT DE L'EXERCICE		(5 720)	39 437

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année</i> 2015	<i>Année</i> 2014
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT	<u>(5 720)</u>	<u>39 437</u>
DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat d'exploitation	4 170	3 803
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(28 940)	60 040
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	25 374	(19 630)
Frais de négociation de titres	(6 324)	(4 776)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>(67 766)</u>	<u>85 355</u>
Souscriptions		
- Capital	26 265	169 907
- Régularisation des sommes non distribuables	(311)	7 922
- Régularisation des sommes distribuables	(48)	1 020
Rachats		
- Capital	(93 314)	(91 226)
- Régularisation des sommes non distribuables	(321)	(2 231)
- Régularisation des sommes distribuables	(37)	(37)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>(73 486)</u>	<u>124 792</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	590 536	465 744
En fin de l'exercice	517 050	590 536
NOMBRE DE PARTS		
En début de l'exercice	4 438	3 792
En fin de l'exercice	3 930	4 438
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>131,565</u>	<u>133,064</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>(1,13%)</u>	<u>8,34%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2015

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de catégorie mixte éligible aux comptes épargne en action (CEA), régi par le code des organismes de placement collectif et le décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999 relatif à la fixation des conditions d'ouverture des comptes épargne en actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et titres qui y sont déposés, tel que modifié par les décrets n°2002-1727 du 29 juillet 2002 et n°2005-1977 du 11 juillet 2005.

Il a été créé à l'initiative de la Société MAXULA BOURSE et d'AMEN BANK et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 Décembre 2007.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

« FCP CEA MAXULA » est un fonds commun de placement de capitalisation.

Le dépositaire de ce fonds est l'AMEN BANK. Le gestionnaire étant MAXULA BOURSE.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds sans que la totalité des frais de courtage ne dépasse annuellement 0,5% de l'actif net.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2015 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 499.228 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Actions & droits rattachés		553 272	499 228	96,55%
AMS	2 700	15 051	6 348	1,23%
AMS DS	3 000	389	30	0,01%
ASSAD	4 000	31 532	21 117	4,08%
ASSURANCE SALIM	98	3 147	2 695	0,52%
ASTREE	97	7 869	4 016	0,78%
ATTIJARI BANK	2 100	53 758	50 461	9,76%
ATTIJARI LEASING	300	8 394	6 497	1,26%
B.N.A	1 000	13 173	11 058	2,14%
BH	500	5 740	6 075	1,17%
BIAT	575	38 378	42 678	8,25%
CELLCOM	4 132	36 128	34 498	6,67%
CITY CARS	690	8 901	9 179	1,78%
ESSOUKNA	1 000	4 855	3 894	0,75%
EURO-CYCLES	1 500	20 957	51 205	9,90%
MAGASIN GENERAL	750	24 740	17 160	3,32%
MODERN LEASING	1 480	6 455	6 373	1,23%
MONOPRIX	1 500	27 478	21 007	4,06%
NEW BODY LINE	655	4 893	4 871	0,94%
OFFICE PLAST	10 842	40 466	47 531	9,19%
ONE TECH HOLDING	3 795	25 706	26 527	5,13%
P.G.H	6 000	41 725	29 280	5,66%
S.A.H	660	6 976	6 405	1,24%
SERVICOM	918	12 889	5 635	1,09%
SFBT	850	18 998	18 997	3,67%
SIMPAR	274	14 524	9 077	1,76%
SOTIPAPIER	3 499	15 979	13 653	2,64%
SOTUVER	7 000	39 753	20 258	3,92%
STAR	57	9 447	8 853	1,71%
STB	2 500	14 971	13 850	2,68%
TOTAL		553 272	499 228	96,55%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2014	575 763	(25 104)	550 659	
Acquisitions de l'exercice				
Actions	1 270 447		1 270 447	
Cessions de l'exercice				
Actions	(1 292 938)		(1 292 938)	25 374
Variation des plus ou moins value latentes sur portefeuille titres		(28 940)	(28 940)	
Soldes au 31 décembre 2015	553 272	(54 044)	499 228	25 374

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2015 à D : 20.733 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2015	% Actif net
Dépôts à vue			
Amen Bank au taux de 2%	20 676	20 733	4,01%
TOTAL	20 676	20 733	4,01%

Note 6 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à D : 2.395, contre D : 2.861 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	1 828	1 679
Rémunération du dépositaire	567	1 182
Total	2 395	2 861

Note 7 : Autres créditeurs divers

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2015 à D : 516, contre D : 46 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance du CMF	43	46
Retenues à la source	473	-
Total	<hr/> <hr/> 516	<hr/> <hr/> 46

Note 8 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2014

Montant	585 751
Nombre de parts	4 438
Nombre de copropriétaires	50

Souscriptions réalisées

Montant	26 265
Nombre de parts émises	199
Nombre de copropriétaires nouveaux	2

Rachats effectués

Montant	(93 314)
Nombre de parts rachetées	(707)
Nombre de copropriétaires sortants	(5)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(28 940)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	25 374
Régularisation des sommes non distribuables	(84)
Frais de négociation de titres	(6 324)
Résultat incorporé à la V.L	4 785
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	(548)

Capital au 31-12-2015

Montant	512 965
Nombre de parts	3 930
Nombre de copropriétaires	47

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 14.185, contre D : 12.709 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	Année 2015	Année 2014
<u>Dividendes</u>		
Des actions admises à la cote	14 185	12 709
TOTAL	14 185	12 709

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2015 à D : 469, contre D : 339 au 31 décembre 2014 et représente les intérêts des dépôts à vue.

Note 11 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2015 à D : 9.946, contre D : 8.791 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Rémunération du gestionnaire	7 584	6 428
Rémunération du dépositaire	2 362	2 363
Total	9 946	8 791

Note 12 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2015 à D : 538, contre D : 454 au 31 décembre 2014 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
Redevance du CMF	535	454
Autres	3	-
Total	538	454

Note 13 : Autres informations

13.1. Données par part et ratios pertinents

<u>Données par part</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus des placements	3,729	2,940	4,404	2,295	1,229
Charges de gestion des placements	(2,531)	(1,981)	(2,855)	(2,395)	(1,394)
Revenus net des placements	<u>1,198</u>	<u>0,959</u>	<u>1,549</u>	<u>(0,100)</u>	<u>(0,165)</u>
Autres charges	(0,137)	(0,102)	(0,158)	(0,135)	(0,078)
Résultat d'exploitation (1)	<u>1,061</u>	<u>0,857</u>	<u>1,391</u>	<u>(0,235)</u>	<u>(0,243)</u>
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,022)	0,221	(0,366)	(0,027)	0,035
Sommes distribuables de l'exercice	<u>1,039</u>	<u>1,078</u>	<u>1,026</u>	<u>(0,261)</u>	<u>(0,207)</u>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7,364)	13,529	(7,847)	(16,444)	(2,037)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	6,456	(4,423)	1,392	20,096	2,360
Frais de négociation de titres	(1,609)	(1,076)	(1,650)	(1,299)	(0,701)
Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)	<u>(2,517)</u>	<u>8,029</u>	<u>(8,105)</u>	<u>2,353</u>	<u>(0,378)</u>
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	<u>(1,455)</u>	<u>8,886</u>	<u>(6,714)</u>	<u>2,118</u>	<u>(0,621)</u>
Résultat non distribuable de l'exercice	<u>(2,517)</u>	<u>8,029</u>	<u>(8,105)</u>	<u>2,353</u>	<u>(0,378)</u>
Régularisation du résultat non distribuable	(0,021)	1,133	1,956	1,296	(1,838)
Sommes non distribuables de l'exercice	<u>(2,538)</u>	<u>9,162</u>	<u>(6,148)</u>	<u>3,649</u>	<u>(2,216)</u>
Valeur liquidative	131,565	133,064	122,823	127,946	124,558
Ratios de gestion des placements					
Charges e gestion des placements / actif net moyen	1,91%	1,55%	2,28%	1,90%	1,11%
Autres charges / actif net moyen	0,10%	0,08%	0,13%	0,11%	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	0,79%	0,84%	0,82%	(0,21%)	(0,16%)

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "FCP CEA MAXULA" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAXULA BOURSE". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1,2% HT l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Amen Bank assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% HT, calculée sur la base de l'actif net quotidien, avec un minimum de D : 1.000 dinars HT pour les deux premières années. Ce minimum est porté à D : 2.000 dinars HT à partir de la troisième année.